



Commission des Statuts et Règlements

PROCES-VERBAL

Réunion du 30/09/2024

Président de séance : M. Gilles POSTERNAK

Présents: Mme Nathalie SEVENO, MM. Fatah LARAB, Nordine DJEDDI, Laurent BOUSSOULADE, Jocelyn BOISDUR et Olivier MAILLEBUAU

Excusés : MM. Olivier FOURRIER, Michael AKPOLI et Said BASMITH

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Elections vice présidence et secrétaire

Après échanges et votes, M. Nordine DJEDDI est élu vice-président et Mme Nathalie SEVENO est élue secrétaire de la commission.

La commission STATUTS & REGLEMENTS siège (sauf urgence) une semaine sur deux, le lundi à 18h 30 au district

SITUATION DES CLUBS PARISIENS PAR RAPPORT AUX OBLIGATIONS LIEES AU STATUT DE L'ARBITRAGE

La commission fait le point sur le statut de l'arbitrage s'appliquant aux clubs du district parisien pour la saison 2024/2025 à la suite des différentes réunions (statut, encouragement) lors de la fin de saison 2023/2024 et qui ont été portées à la connaissance des clubs dans les délais réglementaires. Ceux-ci étant dépassés les décisions sont devenues définitives.

La commission publie ci-dessous le tableau concernant les clubs de D1,D2 séniors masculins.

N° affiliation	Nom du club	Niveau	Année infraction	Mutés en moins	Mutés en plus
548744	COURONNES OFC	D1 SENIORS	1ERE ANNEE	- 2	
500221	CA PARIS 14	D1 SENIORS		-	+2 (art 45)
551831	AS PARIS	D1 SENIORS		-	+2 (art 45)
500025	PUC	D1 SENIORS		-	+2 (art 45)
553181	PARIS SPORT CULTURE	D1 SENIORS		-	+1 (art 45)
511261	CAMILIENNE SP 12	D1 SENIORS		-	+1 (football féminin)
				-	
551469	PARIS POUCHET	D2 SENIORS		-	+2 (art 45)
545692	ENFANTS PASSY	D2 SENIORS	2EME ANNEE	- 4	
551989	ES PARIS XIII	D2 SENIORS	1ERE ANNEE	- 2	
511117	CHAMPIONNET SPORTS	D2 SENIORS	3EME ANNEE	- 6	+1 (football féminin)
550005	SOLITAIRES PARIS EST	D2 SENIORS	3EME ANNEE	- 6	+1 (football féminin)

Dossier n°1**Match n°28234145 du 22/09/2024****SENIORS D3 POULE A PARIS 19 ANTILLAIS/ AS PARIS (2)**

Messieurs BOISDUR et DJEDDI ne délibèrent pas et ne participent pas sur ce dossier

*Lecture de la FMI où ne figurent ni réserves d'avant match, ni observations d'après match

*Lecture du mail officiel de PARIS 19 ANTILLAIS adressé le 29 septembre 2024 appuyant les réserves déposées par le capitaine de PARIS 19 ANTILLAIS concernant la participation de joueurs de l'AS PARIS dont les licences sont non validées à la date de la rencontre

*Lecture de la demande d'informations demandée à l'arbitre officiel le 24 septembre 2024 par le secrétariat du DISTRICT

A la date de la commission, le 30 septembre 2024, l'arbitre officiel n'ayant toujours pas adressé de rapport au DISTRICT, la commission transmet à la CDA les éléments pour suite à donner.

La commission, grâce à FOOT2000, consulte les fiches licences des joueurs de l'AS PARIS figurant sur la FMI, la commission constate que le service des licences de la LPIFF a validé toutes ses licences et qu'elles portent toutes une date de qualification permettant au club d'être en conformité avec les règlements,

Par ces motifs, la commission dit la réserve recevable mais non fondée, et confirme le résultat acquis sur le terrain.

DROITS CONSERVES

Cette décision de la Commission Départementale des Statuts et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues à l'article 31 du RSG du District.

Dossier n°2**Match n°29617467 du 28/09/2024****COUPE AMITIES SENIORS PARIS 19 ESPERANCE (2) / PARIS EST SOLITAIRE (2)**

*Lecture du mail officiel d'ESPERANCE PARIS 19 adressé le 29 septembre 2024 indiquant déposer une réclamation sur la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe du FC SOLITAIRES, au motif : ont participé au dernier match de l'équipe 1 alors que celle-ci ne joue pas le jour même ou le lendemain

*Lecture de la demande des observations demandées à PARIS EST SOLITAIRE par le secrétariat du DISTRICT ;

En attente des réponses, la commission met le dossier en délibéré.

Dossier n°3**Match n°29617473 du 28/09/2024****COUPE AMITIES SENIORS PARIS SPORT CULTURE (2) / RACING CLUB 18 (2)**

*Lecture de la FMI où figure une réserve d'avant match déposée par le capitaine de PARIS SPORT CULTURE concernant la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe du RACING CLUB 18 au motif : les joueurs inscrits sur la FMI ont participé au dernier match de l'équipe 1 alors que celle-ci ne joue pas le jour même ou le lendemain

*Lecture du mail officiel de PARIS SPORT ET CULTURE adressé le 30 septembre 2024 venant appuyer la réserve d'avant match.

La commission considère la réserve appuyée est recevable

La commission constate :

- D'une part que l'équipe 1 du club de RACING CLUB 18 a joué le 29 septembre 2024 en coupe du district seniors contre les ENFANTS DE PASSY,
- Et d'autre part, que l'article 7 du règlement de la coupe seniors amitiés ne s'applique pas dans le cas présent, car il n'y a eu qu'un seul match de championnat depuis le début de la saison.

Par ces motifs, la commission dit que la réserve est recevable mais non fondée, et décide résultat acquis sur le terrain.

DROITS CONSERVES

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues à l'article 31 du RSG du District

Dossier n°4

Match n°28233526 du 22/09/2024

SENIORS D2 SEIZIEME ES (2) / PARIS XVII POUCHET (1)

Messieurs POSTERNAK et MAILLEBUAU ne délibèrent pas et ne participent pas sur ce dossier

*Lecture de la FMI où ne figurent ni réserves d'avant match ni observations d'après match

*Lecture du mail officiel de POUCHET PARIS XVII adressé le 30 septembre 2024 concernant une demande d'évocation pour la participation à la rencontre du joueur IGNACE CHRISTOPHE (ES SEIZIEME) qui serait en état de suspension.

*Lecture de la demande des observations demandées à SEIZIEME ES par le secrétariat du DISTRICT.

En attente des réponses, la commission met le dossier en délibéré.

Prochaine réunion : lundi 14 octobre à 18h30

Président de séance,
Gilles POSTERNAK

Secrétaire de séance,
Nathalie SEVENO